

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/33 - COMMUNICATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2016

Par délibération n°17 C 0877 du 19 octobre 2017, le Conseil métropolitain de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement portant sur l'exercice 2016.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Il est consultable sur le site de Lille Métropole (www.lillemetropole.fr).

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

◆ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Fait à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme